

*Questions orales***L'ÉNERGIE**

LA PROPOSITION RELATIVE À L'ACHEMINEMENT DU GAZ DE PRUDHOE BAY PAR COOK INLET

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait la bonté de poser son café et de revenir à sa place, je pourrais lui poser ma question.

Le ministre est-il au courant de la proposition très sérieuse qu'a faite une société américaine, la Yukon Pacific Corporation—son conseil d'administration est composé, entre autres, de deux anciens gouverneurs de l'Alaska—d'acheminer du gaz par pipe-line de Prudhoe Bay à Cook Inlet afin qu'il soit liquéfié et expédié vers les marchés de l'Asie? Dans l'affirmative, le ministre croit-il, tout comme moi, que si le gouvernement américain approuvait ce projet, cela irait à l'encontre de l'esprit du traité que le Canada et les États-Unis ont conclu en 1977, traité qui prévoit l'acheminement du gaz de Prudhoe Bay vers les 48 États du Sud grâce à un gazoduc traversant le Canada?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, l'opposition est si ennuyante que j'ai dû prendre un café pour me réveiller.

M. Nielsen: Quand allez-vous commencer à vous réveiller?

M. Chrétien: Madame le Président, nous avons conclu une entente avec le gouvernement américain il y a bien des années et, sauf erreur, ce dernier voudra respecter ses engagements. S'il décide d'acheminer du gaz de l'Alaska vers ses propres marchés, il utilisera le pipe-line canadien.

LA POSITION DU CANADA

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Étant donné que cette proposition a été faite, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou peut-être le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il nous dire si le gouvernement fédéral a rappelé, par les voies officielles, au gouvernement américain que en vertu du traité initial le gaz ne devait pas être acheminé vers Cook Inlet et être exporté de cette façon, mais plutôt passer par un gazoduc construit en sol canadien?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je ne crois pas que nous ayons besoin de rappeler de nouveau notre position à ce sujet au gouvernement américain. Il la connaît fort bien. Ce projet n'a pas été proposé par le secteur public, mais bien par une société privée. Personnellement, je ne crois pas que cela mette sérieusement en danger le projet de construction du gazoduc, projet en suspens pour le moment, car il n'y a pas de demande pour ce gaz sur le marché américain.

* * *

L'EMPLOI

LES CRÉDITS AFFECTÉS AUX PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS POUR LES JEUNES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il a dit à plusieurs reprises que si le gouvernement ne peut pas créer d'emplois, c'est notamment parce qu'il manque de

fonds de roulement nécessaires. L'an dernier, le gouvernement a versé un milliard de dollars en subventions à l'industrie pétrolière aux termes du Programme d'encouragement du secteur pétrolier. D'après cette industrie, cela encourage le forage de puits secs plutôt que l'autosuffisance énergétique. Le ministre discuterait-il avec ses collègues de l'Énergie et des Finances de l'opportunité d'affecter ce milliard de dollars à la création d'emplois pour les jeunes, afin que nous ayons assez d'argent pour satisfaire à certains de leurs besoins?

• (1450)

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Si ma mémoire est fidèle, madame le Président, ces subventions ont remplacé toutes sortes de dispositions fiscales visant à promouvoir l'exploration. Je ne suis pas certain que nous serions bien avisés d'allouer ces fonds de la façon proposée par le député, mais comme il m'a demandé d'en discuter avec mes collègues, je suivrai volontiers son conseil.

L'UTILISATION DES SUBVENTIONS ACCORDÉES EN VERTU DU PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DU SECTEUR PÉTROLIER

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Ayant déjà été chargé du secteur énergétique, il sait très bien à quoi servent les subventions accordées en vertu du Programme d'encouragement du secteur pétrolier. Il admettra sûrement que ces subventions n'assurent pas l'autosuffisance énergétique, mais que ce sont des fonds publics que le gouvernement donne aux sociétés pétrolières sans rien obtenir en retour. Le ministre des Finances ne convient-il pas que, au lieu de donner ce milliard de dollars à perte aux sociétés pétrolières, il serait préférable de l'affecter à la création d'emplois pour le demi-million de jeunes Canadiens qui, jusqu'ici, n'ont pas réussi à trouver du travail?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, l'honorable député fait preuve d'une ignorance incroyable en ce qui touche à la situation dans le domaine énergétique et au fonctionnement du système de taxation au Canada. Comme l'a dit mon collègue, il y a quelques instants, ce système d'octroi a été mis en place à partir d'un système de déductions, de dépréciation, dont jouissaient les compagnies et qui tendait à favoriser surtout les compagnies étrangères. Nous avons mis en place un nouveau système qui a pour effet de favoriser l'expansion des compagnies canadiennes dans le domaine du gaz et du pétrole. Ces compagnies qui font de l'exploration et de la découverte de gaz et de pétrole contribuent à l'autosuffisance du Canada en matière pétrolière et dépensent également au Canada des sommes d'argent qui servent à employer des Canadiens. Cet argent-là ne disparaît pas en fumée, il sert à découvrir des ressources dont le Canada a besoin aujourd'hui et dont il aura besoin dans les décennies qui viennent. Et entre-temps cet argent, encore une fois, est dépensé pour l'emploi de Canadiens à l'intérieur du pays.